



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux personnes habiles à voter ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que**, le Conseil municipal à une séance ordinaire tenue le 7 mai 2018 a adopté le second projet de règlement #18-734 « modifiant le règlement de zonage (règlement #15-674) »;
- **Que**, le second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que ce règlement soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
  1. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
    - D'ajouter l'usage « Lieux d'élimination de neige » dans la zone Av-058;
  2. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
    - De modifier les normes relatives à l'implantation des écuries privées;
  3. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
    - D'ajouter l'usage « Écuries privées » dans les zones Ad, Av et Aid;
  4. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
    - D'ajouter l'usage « Gîte à la ferme » dans les zones Ad-064, Ad-043 et Av-048;
  5. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
    - De modifier les normes quant à l'implantation de bâtiment principal situé dans les zones H2-134 et H2-138;
  6. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
    - De modifier les normes quant à la superficie minimale de plancher des bâtiments principaux situés dans les zones H3-122 et H3-120;
  7. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
    - De modifier la définition du terme « Logement »
  8. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
    - De modifier les normes quant à la superficie maximale de plancher du logement additionnel à l'habitation;
  9. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
    - D'ajouter l'usage « H1 logement » et de modifier les dispositions quant à l'implantation pour cet usage dans la zone Ru-210;

10. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
  - De modifier les normes quant à l'implantation des perrons, balcons, galeries, patios, terrasses pour les zones Rec1-019, Rec1-020, Rec1-021, Rec1-022 et Rec1-023;
11. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
  - De modifier la définition du terme « Façade »;
12. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
  - D'ajouter l'usage « P4- Équipement de sécurité publique » dans la zone P-216;
13. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
  - D'ajouter l'usage « Vente extérieure de produits agricoles » dans les zones « Fr- Récroforestière »;
14. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
  - De modifier la norme quant au nombre maximal de logements par bâtiment dans la zone M-230;
15. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
  - De modifier la norme quant à l'emplacement des services de garde en milieu familial;
16. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
  - De modifier la norme quant à la largeur maximale d'un garage attaché;
17. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
  - De modifier la norme quant à la largeur maximale d'une aire de stationnement;
18. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
  - De modifier la définition du terme « Hauteur d'un bâtiment en mètres »;
19. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
  - De modifier les normes quant à la marge de recul arrière minimale pour les zones Rec1-019, Rec1-020, Rec1-021, Rec1-022 et Rec1-023;
20. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
  - D'ajouter la définition du terme « Contrevenant »;
21. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
  - De modifier la norme quant aux usages non autorisés;
22. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
  - La création d'une zone commerciale « C-142 » à même la zone résidentielle « H3-123 »;

23. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
- D'ajouter l'usage « C7- Commerce relié aux véhicules motorisés légers » avec mesure de mitigation à même la zone M-230;
24. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
- D'agrandir la zone H2-135 à même une partie de la zone Ru-136;
25. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
- D'agrandir la zone Ru-210 à même une partie de la zone H1-209;
26. Une demande relative à la disposition ayant pour objet :
- De modifier la définition du terme « Bâtiment accessoire attaché »;

**Que** la demande peut provenir de ces zones et des zones contiguës à celles-ci. Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

### **Condition de validité d'une demande**

#### **Pour être valide, toute demande doit**

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité, au 33 rue l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges, au plus tard le 22 mai 2018;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

#### **Personnes intéressées**

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, au 33 rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges, du lundi au jeudi de 8h30 à

12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

### **Absence de demande**

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

### **Consultation du projet**

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

### **Indications approximatives des zones concernées**

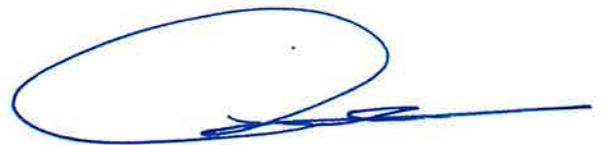
Le second projet de règlement contient des dispositions qui s'appliquent aux zones suivantes et certaines d'entre elles concernent l'ensemble des zones de la municipalité:

Ad-031, Ad-035, Ad-043, Ad-054, Ad-064, Ad-070, Av-044, Av-045, Av-048, Av-053, Av-057, Av-058, Av-059, Av-061, Av-063, Av-069, Aid-032, Aid-033, Aid-034, Aid-042, Aid-046, Aid-049, Aid-055, Aid-056, Aid-060, Aid-062, Aid-065, Aid-066, Aid-067, Aid-074, Aid-075, Aid-076, Aid-077, Aid-078, Aid-079, H2-134, H2-138, H3-122, H3-120, Rec1-019, Rec1-020, Rec1-021, Rec1-022, Rec1-023, P-216, M-230, H3-123, M-230, H2-135, Ru-136, Ru-210, H1-209.

Le plan du périmètre des zones visées et des zones contiguës à ces zones peut être consulté au bureau de la municipalité.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 14 mai 2018

**Avis numéro: 2018-35**



Martin Leith  
Secrétaire-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 14 mai 2018, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
le 14 mai 2018.



---

Martin Leith  
Secrétaire-trésorier